



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Subventions - Soutien aux initiatives des Jeunes

DE20170214_31	Conseil municipal du 14 février 2017
Rapporteur : Guillaume CHUPIN	Télétransmise à la Préfecture le 17 FEV. 2017 Affichée le 17 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 2 février 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. GATELLIER à M. CHUPIN
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme MACULA à Mme BIDOIRE
- Mme LAÏRI à M. ACHARKI
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- Mme PEREZ à M. LAVAUD
- M. SARDIN à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

Subventions - Soutien aux initiatives des Jeunes

Proximité et citoyenneté
id : 1671

Conseil municipal
14 février 2017

31

Rapporteur : Guillaume CHUPIN

Du 20 au 25 mars 2017, l'association CEFA organisera 12ème édition de « Campus en Festival ».

Depuis 2005, cette manifestation invite étudiants et lycéens à se rencontrer, partager et échanger autour de diverses animations :

- Mise en place de petits déjeuners chaque matin dans différents établissements scolaires ;
- Projection de films courts ;
- Compagnie d'art de rue/déambulatoire (Les Swing'o pattes) ;
- Intervention musicale du conservatoire ;
- Vidéo Games ;
- Mise en place de stand de prévention, dépistage, cabines pour parler de sexualité, sophrologie, yoga ;
- Conférence sur les huiles essentielles ;
- Mise en place d'activités sportives, challenges Inter-campus.

Le budget global prévisionnel de la manifestation est de 15 000 euros (hors valorisation du bénévolat) et l'aide demandée par l'association s'élève à la somme de 2 000 euros.

Il vous est proposé d'attribuer à l'association CEFA une subvention d'un montant total de 1000 euros pour l'édition 2017 du Campus en festival. Cette subvention sera inscrite au budget principal 2017 de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
14 février 2017

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

